RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**A2C CONTACT**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 4 000 euros**
**Siège social : Résidence Québec**
**16 Place Champlain**
**14000 CAEN**
**503 549 818 RCS CAEN**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2026

*******

## EXTRAIT

L'an deux mil vingt-six,
Le 30 septembre,
A 14 heures,

Madame Delphine COGNARD,

Propriétaire de la totalité des 400 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A2C CONTACT,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

**I- A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérante de la Société, Madame Delphine COGNARD, Associée Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026 ; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II- A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Rémunération de la gérance,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CD

---

**DEUXIÈME DÉCISION**

(...)

L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2026 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

(...)

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Delphine COGNARD

